

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 27 octobre, à 13 heures 45, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Cyprien, sous la présidence de Jean Roque, Président de l'U.D.S.I.S...

N° délibération :	objet :
27/10/20 – 04	Indemnités du Président et des vice-Présidents

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Madeleine GARCIA-VIDAL, Edith PUGNET, Martine ROLLAND.

Suppléants présents : Damienne BEFFARA, Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Raymond LEMORT, Daniel PUIGSEGUR, Martine PIERA, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Josette PUJOL, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, . Maya LESNE, Françoise ORTEGA, Valérie FRANCO.

Le Président

Rappelle à l'Assemblée que le montant maximum de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents est fixé par les articles L 5211-12, R 5211-4 et R 5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017

Précise que la tranche démographique dans laquelle se situe l'U.D.S.I.S. est supérieure à 200 000 habitants. Le montant de l'indemnité se calcule en fonction d'un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Propose de fixer le pourcentage à appliquer

- Un pourcentage de 18,71% pour le montant de l'indemnité de fonction du Président
- Un pourcentage de 6,43% pour le montant de l'indemnité de fonction des vice-présidents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRENEES-ORIENTALES
13 NOV. 2020
COURRIER